

## **AVIS PUBLIC**

## Entrée en vigueur du Règlement numéro 1304

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 25 mars 2024, le Règlement numéro 1304 créant une réserve financière pour permettre des travaux de réfection et de remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable principale.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1304 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate